

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE GUEREINS

Extrait du registre des arrêtés du maire
Arrêté n° 2026-04-01-04

Arrêté de délégation à Madame Virginie GENOUILHAC, 4^{ème} Adjoint.

Le maire de la commune de GUEREINS.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, selon lequel le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 mai 2020 fixant à 4 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

Arrête

Article 1 : À compter du 20 mars 2026, Madame Virginie GENOUILHAC est déléguée pour intervenir dans les domaines de la gestion de la voirie, des espaces verts, du local technique et de la culture :

A ce titre, elle sera chargée des dossiers suivants :

- Gestion des routes, rues, chemins communaux et suivi de travaux ;
- Gestion et suivi de l'éclairage public ;
- Gestion des travaux d'accessibilité ;
- Gestion et suivi des espaces verts communaux, du fleurissement, du cadre de vie et du développement durable.
- Gestion du personnel du service technique
- Suivi technique, administratif et animations de la bibliothèque municipale

Cette délégation n'entraîne pas de délégation de signature de documents.

Article 2 : Le Maire de la commune de GUEREINS et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Ain.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Guéreins, le 1^{er} avril 2026

Le Maire,

Monsieur Jean-Charles GAUDIN



Accusé de réception en préfecture
101838-20260401-2026-04-01-04-AI
Date de réception préfecture : 03/04/2026